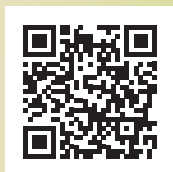


Une prime pour l'achat d'un vélo pour les habitants de *GrandAngoulême*

JUSQU'À **400 €**
pour un vélo à assistance électrique

JUSQU'À **150 €**
pour un vélo classique

* Jusqu'au 31/12/2023



* Conditions et infos :
aides-subsventions.grandangouleme.fr



Qui peut en bénéficier ?

La prime est destinée aux personnes majeures résidant dans l'une des **38 communes du GrandAngoulême** et dont le **ratio fiscal est inférieur ou égal à 2 000 € mensuel**

Ratio fiscal mensuel	Pour les vélos à assistance électrique		Pour les vélos mécaniques	
	Taux d'intervention maximum	Montant maximum (en € TTC)	Taux d'intervention maximum	Montant maximum (en € TTC)
Inférieur ou égal à 1 000 € mensuels et pour les étudiants/apprentis/alternants	50 %	400 €	50 %	150 €
QF compris entre 1 001 € et 1 500 € mensuels	30 %	300 €		
QF compris entre 1 501 € et 2 000 € mensuels	20 %	200 €		

*Le revenu fiscal de référence se trouve sur la première page de votre dernier avis d'impôt sur le revenu.

Quel matériel est éligible à la prime ?

- VAE neufs, reconditionnés à neuf et d'occasion garantis ;
- Vélos mécaniques, neufs, d'occasion ou de réemploi ;
- Kits d'électrification posés par les vélocistes partenaires ;
- Équipements de sécurité (casque, écarteur de danger et antivol) et ceux permettant le transport des enfants sous réserve qu'ils soient achetés en même temps et apparaissent sur la même facture.

Où acheter ?

Pour bénéficier de la prime, l'achat devra avoir été effectué auprès d'un partenaire de l'opération (liste disponible sur : aides-subsventions.grandangouleme.fr).

Quand ?

L'opération débute le **1^{er} avril 2023** et **jusqu'à épuisement des crédits** alloués à cette opération et **au plus tard le 31 décembre 2023**.

Comment ?

Après l'achat de son vélo chez un partenaire de l'opération, l'utilisateur complète la demande en ligne en joignant toutes les pièces justificatives. Il reçoit une confirmation de réception du dossier.

La prime sera versée en une seule fois au bénéficiaire après réception du dossier complet. Le bénéficiaire s'engage à ne pas revendre le vélo ni les équipements financés sur une durée de 3 ans. La prime est cumulable avec les autres aides à l'achat existantes.

Contact

Direction Mobilités Durables GrandAngoulême
contact_mobilites@grandangouleme.fr • 05 45 38 60 60

aides-subsventions.grandangouleme.fr